

Le p'tit Taillebourgeois



Septembre 2024



Bulletin municipal n° 114

Site internet : taillebourg17.fr

Directeur de publication - DAO : Pierre TEXIER

Commission du Bulletin Municipal :
Giliane BROOME, Christine TEXIER, Laurence WEILL dit MOREY, Sylvie ALBERT, Claire FAVREAU,
Daniel ARROYO-BISHOP, Pierre TEXIER.

Photographies : équipe municipale, commissions municipales, associations, J-F WEILL dit MOREY

SOMMAIRE :

Editorial de monsieur le Maire :	page	3-4
Au fil de la vie :	page	4
Vie municipale :	pages	5-21
Vie associative :	pages	22-26
Informations générales :	page	27-31
Délibérations importantes :	pages	32-33
Renseignements utiles, Artisans, Commerçants, Services :	pages	34-35
English Part :		

Compte tenu des nombreux ordres du jour des réunions, nous ne pouvons pas tout publier dans ce bulletin. Comme évoqué dans le numéro 106, nous ne publions que les décisions les plus importantes du conseil municipal.

Nous rappelons que les délibérations et comptes-rendus du conseil municipal sont disponibles sur le site internet de la municipalité et sur demande, au secrétariat.

Les associations ou collaborateurs sont informés qu'ils ont l'entière responsabilité du contenu de leurs articles et qu'ils ont notamment bien vérifié les autorisations des droits à l'image et de droits d'auteur

imprimé par Primus-Print

Le mot du Maire :

Les municipalités de Taillebourg et Annepont, unies depuis 7 ans pour le projet de construction du nouveau groupe scolaire ont donc eu l'immense émotion de voir les premiers travaux de terrassement se réaliser fin août.

Comme je l'ai déjà évoqué, si ce projet reste le projet « phare » de notre mandature avec comme intime conviction, son utilité quant à l'avenir économique et social de notre village, on pourra toutefois s'interroger sur le manque d'intérêt des parents d'élèves pour le travail de leurs élu(e)s: 4 à 5 familles présentes lors de la réunion publique du jeudi 12 septembre, moins que de retraités.

Le coût de cette réalisation, dans le contexte actuel, va évidemment nécessiter des « efforts budgétaires » dont certains n'ont pas conscience.

Sur le fonctionnement général de la commune, nous sommes quotidiennement sollicités pour des problèmes qui ne concernent pas la municipalité. L'idée étant, quand même, de répondre avec le plus d'efficacité aux demandes légitimes des administré(e)s.

Je pense entre autre, à ceux qui subissent le défaut d'entretien d'immeubles, qui dégradent les bâtiments voisins et le domaine public avec les végétaux, les termites, les dégâts des eaux pluviales et qui peuvent même créer des dangers pour la circulation. Sur ce problème précis, nous envoyons régulièrement des courriers de mises en demeure de travaux de conformité, la majorité du temps, sans résultat.

Aussi j'ai sollicité le conseil municipal, il y a quelques heures, pour voter la taxe sur les logements vacants et ainsi « piquer » là où cela fait mal: le portefeuille.

Cette taxe (en vigueur à Saintes, par exemple) correspondrait bien à notre démarche:

- ressources financières (67 logements vacants sur Taillebourg au dernier recensement 2020),
- incitation pour les nouveaux imposés à faire des travaux d'entretien pour louer ou vendre,
- amélioration des immeubles à l'abandon qui dégradent l'environnement immédiat et donnent une mauvaise image du village,
- nouveaux logements disponibles face à la demande et à la réduction des terrains constructibles.

D'autre part, ces logements appartiennent en majorité à des propriétaires ne résidant pas à Taillebourg et/ou dont la succession des biens n'a jamais été faite.

Sur le thème des Impôts et Taxes, vous relèverez que la municipalité n'a pas touché à ses taux depuis plusieurs années.

Pour la fin d'année, il faudra de nouveau nous excuser concernant les « illuminations de Noël », il n'y en aura pas dans les rues. Comme déjà dit, ce n'est pas le surcoût d'électricité (éclairage public) qui grève le budget, c'est l'installation et la désinstallation des guirlandes (2500 € de nacelle). Aussi nous allons compléter notre « tableau de Noël » dans la salle des fêtes et nous avons commandé au SDEER, un éclairage de la Tour et une partie des remparts, à demeure, payable sur cinq ans. Espérons qu'il sera en place pour les fêtes de fin d'année.

A très bientôt,
Bien amicalement,
Le Maire

What an immense pleasure it was for the municipalities of Taillebourg and Annepont, to finally see the new school building started in August, the school for which we have been planning for the last 7 years. As I have stated previously, this is the "Star" project of this mandate. I am absolutely convinced this will be beneficial for the future economic and social benefits of our village, even though the actual cost will necessitate budgetary cuts, of which certain people aren't necessarily aware.

Turning to the general functioning of the commune, we are daily being asked about problems that don't actually concern our municipality. However, we try to respond to such problems as efficiently as possible where they are linked to our administration.

I am thinking, amongst other things, of difficulties caused by lack of upkeep, contaminating neighbours' property as well as the public domain, through vegetation, termites and damage by rainwater and that can even cause a dangerous situation for traffic flow. For specific problems we send a formal notice to those concerned outlining the work needed, but without results.

In addition, only a few days ago I asked our council, to vote for the tax concerning vacant dwellings.

In this way we will hit where it hurts most, the wallet.

This tax, already in action in Saintes, suits our needs:

- Financial resources - we have 67 uninhabited dwellings in Taillebourg according to the census of 2020.
- Will incite those taxed to do something about the upkeep, either with a view to letting or to selling,
- Improve abandoned buildings that spoil neighbouring buildings and give a bad image to our village
- Provide new lodgings needed to meet the demand in view of the decreasing availability of building land

In addition, the majority of these buildings do not belong to residents of Taillebourg and are often cases of inheritance not being followed up.

Once again, excuse us for the lack of Christmas lights in the streets. As we have previously explained, it is not the cost of the electricity itself, but the cost of the machine needed to mount the said lights, 2,500 euros to both install and uninstall them. However, we will create our Christmas scene in the window of the village hall as usual. We have also ordered permanent lighting for the tower and ramparts, to be paid over 5 years and hope it will be installed in time for the end of year festivities !

See you soon !

With warm regards.

The mayor

Au fil de la vie:

Naissance :

RIVIÈRE CHABOT Tahyssia - née le 19-07-2024

Décès :

BESSION Gilbert - 05-06-2024 (ancien pompier)

CHARRIER Jean-Michel - 07-07-2024 (ancien pompier)

Vie municipale

Juin 2024, début des travaux sur l'église (Toiture + Plafonds), coût 17 000 euros, pas de subvention

June 2024, work started on the roof of the church (no grant available)



Travaux de mise en sécurité des zones les plus en danger du château:
coût : 62 320.31 euros ht (80% de subventions sollicitées)

Safety work on weak spots of the castle





L'école de Vénérand en Raid Canoë sur la Charente passe une nuit dans le parc du Château

Vénérand school canoeing trip stopped for the night in the castle park



Essai de nuit du projet d'éclairage de la tour

Trial lighting of the tower



Nouvelle intrusion dans les bâtiments du terrain de foot !

New break-in at the football ground building



On appelle le Maire en toute urgence pour un nid de frelons sous le toboggan du terrain de jeux !

SOS call to the mayor concerning a hornets' nest under the slide in the children's playground !



Des "citoyens" qui ne se sentent pas concernés par l'entretien de leur parcelle et des éventuels accidents qu'ils peuvent faire courir aux autres .

"Citizens" lack of concern for the upkeep of their plot and the possible accidents this might cause



Village de Romefort, vol des ganivelles placées autour du chêne récemment planté.

Romefort village, theft of support fencing around a newly planted oak tree.



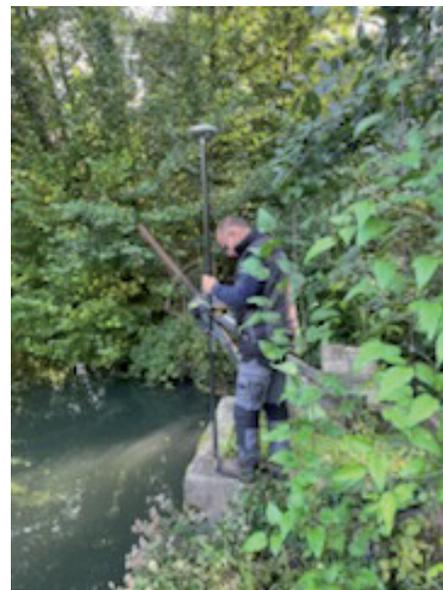
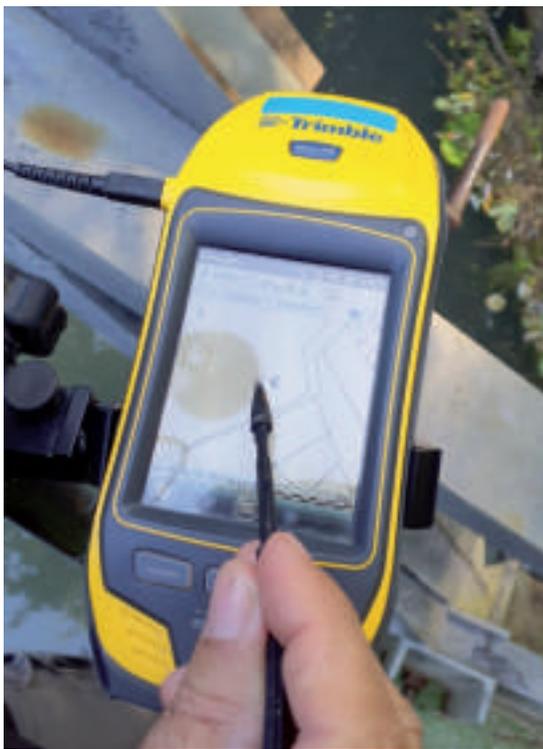
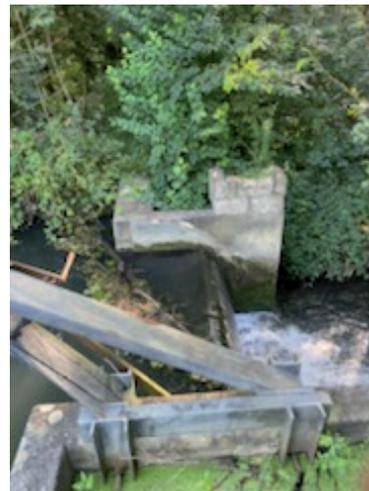
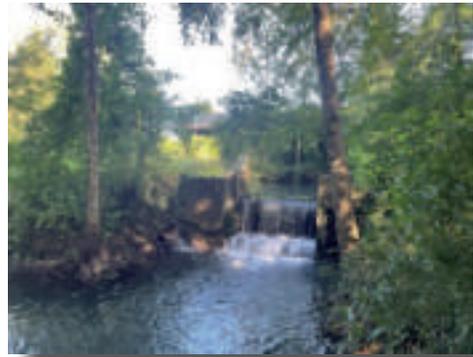
Fermeture du Pont de la route de la Brossardière à la limite d'un effondrement

Closure of the Brossardière road bridge, due to possible collapse



Réunion de terrain avec le SYMBA, les habitants des Renaudins et des élus de Saint Savinien pour un problème de clapet sur le Bramerit. Il fonctionne mal et provoque des inondations persistantes dans les jardins du village. La responsabilité des ouvrages sur les cours d'eau est à la charge des municipalités. Pour éviter toute équivoque, monsieur le Maire met en évidence, par relevé GPS, que l'ouvrage est bien positionné sur la commune de Saint Savinien. La limite de commune Taillebourg-Saint Savinien passe sur un ancien bras mort du ruisseau

A meeting of the inhabitants of the Renaudins+concillors of Saint Savinien met to resolve a problem of the draining system on the Bramerit. It does not function correctly which causes persistant flooding in the garden of the village. The municipality is responsible for watercouses .



Voitures "ventouses", signalement systématique aux gendarmes

Apparently abandoned cars, systematically checked by the police.





Mise à disposition gratuite de livres aux sanitaires des quais,

A quoi bon ! ?

Oh no ! What happened to our books !



Intervention de nuit pour un arbre tombé sur la déviation (Maire et 1er Adjoint)

A fallen tree on the diversion road meant a night time call-out, Mayor and vice mayor.



Sans doute les nouveaux bacs-containers de la commune de Taillebourg

Someone believes this is how we leave our rubbish!



Entretien des parcelles de la municipalité (zonage pluriannuel)

Upkeep of municipal plots (multi year zoning)



Animation d'été:
la troupe viking des Ours d'Alfadir est installée dans la douve pendant le spectacle des Baladins

Summer Activities:
The viking group "Ours d'Alfadir" in the dry moat during the spectacle of the Baladins





Mise en place de l'antenne TDF

Erection of the TDF antenna



Un matin dans le ciel, au-dessus de Taillebourg

Morning sky above Taillebourg



Nouveau venu dans la cour Marie de Valois: le "Bélier" ou "Boutoir", machine de guerre médiévale.

Newcomer in the castle's Cour de Marie Valois - a battering ram !



Dossier "Nouvelle école", dès son élection, visite de monsieur le député Fabrice BARUSSEAU et de sa suppléante Françoise MESNARD, Maire de Saint Jean d'Angely.

Newly elected deputy, M.Barusseau, and the mayor of St Jean d'Angely, M. Mesnard, inspect the the new school's plans.



Municipalités de Taillebourg-Annepont, début des travaux après 7 ans de



Première grande réunion de chantier avec les entreprises

photo drone, P. TEXIER

collaboration sur le projet "école".

Work starts on the new school after 7 years of collaboration between the mayors of Annepont and Taillebourg.

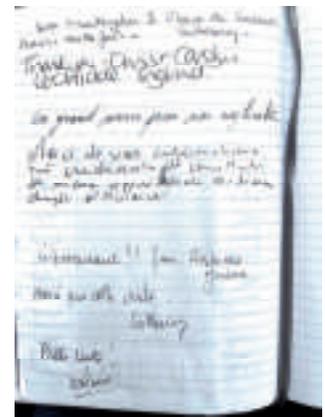


La 41e édition des Journées européennes du patrimoine, manifestation qui réunit annuellement la plupart des pays d'Europe, a eu lieu les samedi 21 et dimanche 22 septembre.

Cette 11e édition organisée par la Commission Patrimoine de la Mairie de Taillebourg s'est déroulée sous un temps pluvieux, mais le soleil, revenu le dimanche après-midi, a permis une fréquentation d'un peu plus de 400 visiteurs, dont environ 130 pour les visites guidées.



Les visites guidées, très appréciées par les visiteurs, ont été conduites samedi et dimanche par Gillian Broome, depuis la cour Marie de Valois jusqu'au parc et dans les salles voûtées. Elles ont évoqué l'histoire de Taillebourg et de son château à travers des nombreuses informations et anecdotes.



Extrait du livre d'or

L'atelier d'initiation à la sculpture sur pierre pour les enfants a été réalisé dans la joie par R. Cooter, scientifique qui a commencé la sculpture il y a 15 ans à l'Atelier du patrimoine à Saintes. Dans ses sculptures, il célèbre la forme humaine à travers une série de statuette, torses et formes abstraites. Il utilise la pierre calcaire de Crazannes et Thénac, la pierre de savon (stéatite) et du marbre.

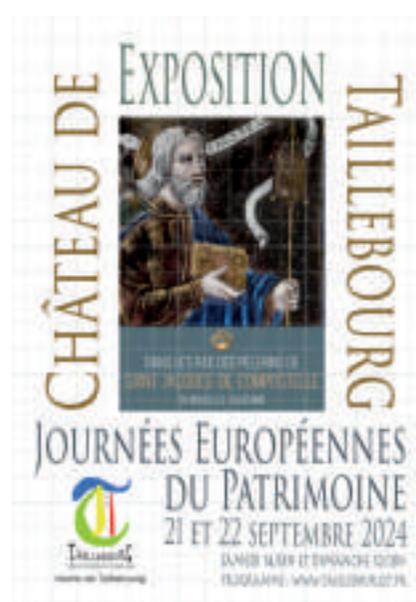


La thématique nationale, « Patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions », a été mise en valeur à travers l'exposition « Dans les pas des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle en Nouvelle-Aquitaine ». Certains visiteurs ont suivi les traces des pèlerins jusqu'à Taillebourg cheminant par l'actuel itinéraire de la Ferrée verte.

Depuis le Moyen Âge, les pèlerins cheminant vers Saint-Jacques de Compostelle en Espagne empruntent diverses routes et font des haltes pour vénérer des reliques prestigieuses. C'est le cas à Saint-Jean d'Angély, qui devint dès le début du XI^e siècle un lieu de pèlerinage très important avec les reliques de Saint-Jean Baptiste, et à Saintes avec Saint-Eutrope.

Entre Saint-Jean d'Angély et Saintes, les pèlerins suivaient la rive droite ou la rive gauche de la Charente. A Taillebourg, le pont et la chaussée permettaient de traverser le fleuve, même en période de crue.

Trois hôpitaux ou aumôneries, sous la seigneurie de Taillebourg, accueillaient les pèlerins sur ce chemin depuis le XII^e siècle :



- L'Hôpital Saint-Jacques à Saint-Jean d'Angely, à la sortie sud de la ville, près du pont Périn qui permettait de franchir la Boutonne par la route se dirigeant vers Taillebourg : ce lieu marquait la limite Nord de la baronnie. En 1209, Geoffroy V de Rancon, seigneur de Taillebourg, fit don et concession aux Bénédictins de cette aumônerie, chapelle et terres pour le logement, nourriture et autres besoins des pèlerins.

- L'Hôpital Saint-Jacques à Taillebourg (localisation inconnue) : en 1434, Henri de Plusqualec, seigneur et 1^{er} pèlerin connu de Taillebourg, fonda, avant son départ vers Compostelle, l'hôpital Saint-Jacques. L'aumônerie avait 12 lits et une chapelle dans un de ses côtés.

- L'Hôpital Saint-Jacques à Saint-James (partiellement conservé), situé au débouché du pont et chaussée de Taillebourg : il est connu par une bulle du pape Alexandre III de l'an 1170 attribuant des dons à cet hôpital.



Comme les années précédentes, ces Journées se sont déroulées grâce à la mobilisation des agents municipaux, des élus et surtout des bénévoles de la Commission Patrimoine et des associations. Nous les remercions tous vivement ici.

Rendez-vous les 20 et 21 septembre 2025 pour la 42^e édition des Journées européennes du patrimoine, sur le thème du « Patrimoine architectural ».



M. et D. Arroyo-Bishop, Commission du Patrimoine de la Mairie de Taillebourg

Vie associative



AAPPMA

Association Agréée de Pêche et de Protection du
Milieu Aquatique

La Gaule Charentaise

Bonjour à toutes et tous,

Malgré les pluies importantes et les crues répétées, c'est une bonne année pour les cours d'eau et les poissons, notamment pour les carnassiers et surtout pour les brochets qui ont pu profiter de nombreuses frayères naturelles.

Pour les retardataires, de nouveau cette année, vous pouvez re(découvrir) la pêche de loisir en eau douce et profiter des belles journées de fin de saison, une remise de 50% est appliquée sur le tarif de la carte de pêche « Personne majeure 2024 », 42,50 € au lieu de 85 €, c'est l'offre d'automne 2024.

Elle est disponible jusqu'au 20 décembre 2024, aussi bien sur internet via le site cartedepeche.fr que dans le réseau des dépositaires (ou revendeurs).

Cette carte offre des droits identiques à la carte Personne majeure 2024 mais uniquement valable dans le département de la Charente-Maritime.



Par ailleurs, pour infos, dans le cadre de la grande campagne de sensibilisation, «Sauvons nos rivières», un clip vidéo **UFBAG/ARPNA** sur le bénévolat en bassin Adour Garonne financé par l'**AEAG** et la **FNPF** est en ligne !

Il s'agit d'un focus sur l'engagement au quotidien des bénévoles pour la protection et la préservation de nos milieux aquatiques.

Si cette prise de conscience collective sur la nécessité d'accroître et de partager la connaissance des milieux aquatiques pour mieux les préserver, vous intéresse, alors n'hésitez pas, et allez jeter un coup d'oeil !

clip vidéo : <https://youtu.be/plQj7P0QfX0>

Lexique : **UFBAG** (Union Fédération Bassin Adour Garonne)

ARPNA (Association Régionale de Pêche Nouvelle Aquitaine)

AEAG (Agence de l' Eau Adour Garonne)

FNPF (Fédération Nationale de la Pêche en France)

Pour que ce soit bien clair, il vous est toujours possible d'aller pêcher dans l'étang situé à l'entrée de Taillebourg, la barrière reste fermée selon le souhait de la municipalité, lié au carrefour qui est accidentogène

Contact : www.lagaulecharentaise17.fr lagaulecharentaise@gmail.com
www.facebook.com/lagaulecharentaise Tél : 06 62 28 25 18



GYM DOUCE, GYM POUR TOUS.

Les cours de gymnastique dispensés par la Société Sportive de Taillebourg ont repris depuis la première semaine de septembre. Il est possible de s'inscrire en cours d'année. Les anciens adhérents se sont retrouvés avec plaisir et n'ont pas manqué d'accueillir les nouveaux à bras ouverts.



Il est possible d'envisager la saison 2024/25 avec un certain optimisme .

L'association propose un tarif unique pour deux cours par semaine : **gymnastique douce avec un forfait doux**. De plus il est possible de régler en plusieurs fois.

-lundi de 10h à 11h salle des fêtes de Taillebourg.
-vendredi de 10h à 11h salle des fêtes d'Annepont.

Les cours sont mixtes

depuis trois ans et nous comptons trois messieurs dans nos rangs.

Alors messieurs il ne faut pas hésiter plus longtemps à nous rejoindre

Nos deux animatrices sont diplômées, qualifiées, motivées et corrigent les mouvements parfois mal exécutés. Ce sont des atouts sûrs !



Au programme des prochaines semaines :

Assemblée Générale et repas de Noël.



Renseignements : 06 06 94 59 49

Une précision : les photos et la mise en page sont l'œuvre de Jean Dhellemmes. Merci Jean d'apporter ton aide à l'association.





Les Baladins du
Comté de
Taillebourg

LE PARI... DRAKKAR



L'année 2024

Un pari fou ; le Pari... Drakkar ! Mais un pari gagné.

Souvenez-vous, dans le précédent bulletin, nous évoquons les soucis et avatars qui venaient entraver notre projet : fêter le millénaire du château qui avait été édifié pour se protéger des invasions Vikings.

La pluie, les inondations et leurs conséquences ne sont pas venues à bout de la ferveur des Baladins et de tous ceux qui se sont joint à eux pour faire vivre ce spectacle.



Les accessoires, les costumes, le bateau, tout a été au point au moment voulu.

Le public ne s'y est pas trompé et a répondu présent pour voir les Vikings envahir

Taillebourg et les Carolingiens se ressaisir et

construire le château pour surveiller la Charente et parer à toute invasion.

Grace à de nombreux partenariats, les Baladins ont pu proposer un spectacle ambitieux digne du millénaire

avec musique et paroles originales créées pour l'évènement et de la danse.

Chorégraphie créée par la troupe des danseuses des Baladins.

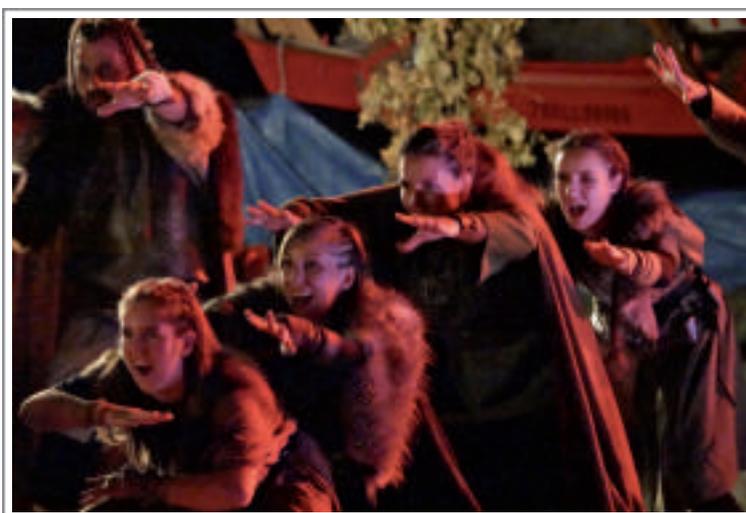




La fin d'année et les projets 2025

Ne manquez surtout pas de nous suivre sur les réseaux sociaux où tous les prochains événements seront annoncés ; vous aurez également accès à des vidéos extraites de nos spectacles.

Et si vous nous avez suivis, vous savez que Le Pari... Drakkar était le premier volet d'une trilogie. Nous travaillons déjà sur le deuxième volet pour le spectacle de juillet 2025 et nous fermerons le triptyque en 2026... Une raison de plus de nous suivre. N'oubliez pas que l'association ne vit que par ses membres et si vous appréciez nos spectacles et l'animation que nous amenons à Taillebourg, n'hésitez pas à nous



soutenir même sans participer aux activités en adhérant à notre association pour une cotisation fixée à 1 € minimum. N'hésitez pas à venir nombreux à l'assemblée générale qui aura lieu le 19 octobre à 18 heures à la salle des fêtes de Taillebourg.



Comme tous les ans maintenant, l'atelier théâtre animé par Annabelle Jupillat reprendra le 7 octobre. Cet atelier se réunit tous les lundis soirs afin d'initier ou de perfectionner tous ceux qui le souhaitent au théâtre. Que vous soyez débutant ou expérimenté, vous êtes le bienvenu pour une progression en commun. Nous concluons par un grand remerciement à nos partenaires qui, par leur engagement et leur aide permettent la vie de l'association.



Les parasols de Taillebourg

L'association "les parasols de Taillebourg" a organisé la 2ème brocante du château à Taillebourg le 22 septembre.

Une quarantaine d'exposants ont bravé les mauvaises conditions météorologiques de la matinée. Heureusement, l'après midi, le soleil est apparu et a permis aux nombreux visiteurs de chiner et pour certains de découvrir le parc. Deux foodtrucks (tacos et crêpes) ont régalé les participants. Nous organiserons l'année prochaine la 3ème édition.



Le club des Aînés de la Tour de Taillebourg a repris ses activités le premier lundi de septembre 2024

Si vous aimez les jeux de cartes belote et tarot, venez nous rejoindre tous les lundis après-midi à 14 heures à la salle des fêtes d'Annepont autour d'un café suivi en fin d'après-midi d'un goûter.

A bientôt de vous voir

Le bureau

Informations générales

Attention, 2 Chantiers SNCF pendant le mois d'octobre !

INFO TRAVAUX



Installation d'un Détecteur de Boîtes Chaudes (DBC)

TAILLEBOURG

TRAVAUX du 30 septembre au 25 octobre 2024

Afin d'améliorer la régularité des circulations, de garantir le confort et la sécurité des voyageurs et de pérenniser la performance de la ligne, SNCF Réseau réalise des travaux de modernisation sur la commune de Taillebourg sur un périmètre de 500m, sur les deux voies, de fin septembre à fin octobre 2024.



**CHIFFRES
S
CLÉS**



1

DBC installé



1500

MÈTRES de câbles déroulés



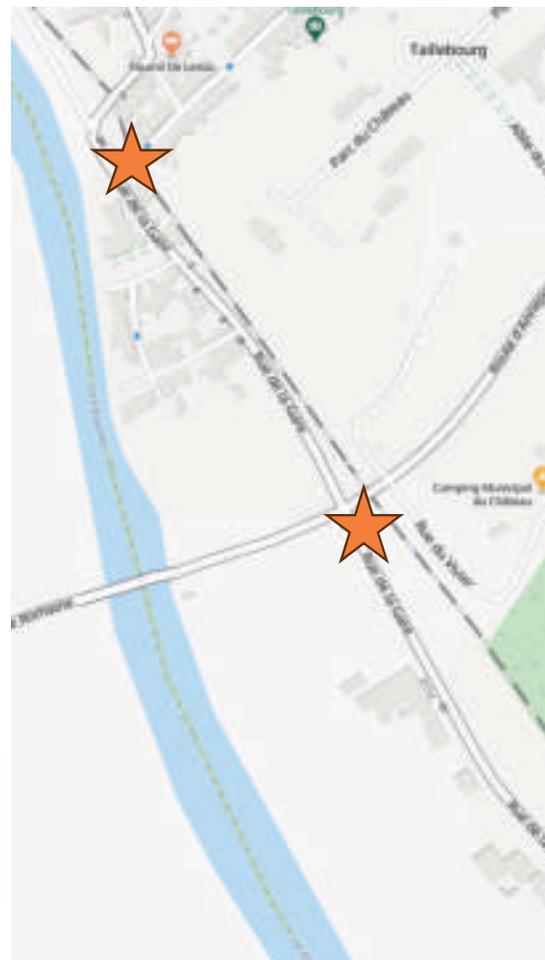
45

PERSONNES MOBILISÉES SUR LE CHANTIER (SNCF ET ENTREPRISES)

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

- Déroulages de câbles entre passages à niveau,
- Modification de l'alimentation électrique existante,
- Mise en place d'appareillages le long de la voie,
- Modifications des installations de signalisation existantes,
- Mise en place d'une clôture neuve le long de la rue du vivier et des prés du vivier

➤ Les travaux seront réalisés en semaine, de jour.



FINANCEMENT DES TRAVAUX
911 Mille €



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE CHARENTE -MARITIME

COMMUNE DE TAILLEBOURG

Arrêté 2024-73 du 18 Septembre 2024

VOIE DEPARTEMENTALE

Rue de la Gare

Route de Saint Savinien

Réglementation du stationnement, en agglomération.

LE MAIRE DE TAILLEBOURG,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R417-11 et R 417-12 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée;

Considérant la demande de SNCF Réseau, représentée par M. Biéla, Conducteur de Travaux, d'interdire la circulation sur la RD 114 et Rue Aliénor d'Aquitaine du 06 octobre au 03 novembre pour des travaux sur les PN 234 et 235 ;

Considérant l'arrêté de voirie portant permission de voirie n° 24-03931 du 09 septembre 2024 délivré par le Conseil Départemental de la Charente Maritime représenté par M. Salanon, Adjoint au Responsable de l'Agence Territoriale de St Jean d'Angély ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 06 octobre 2024 à 09h00 au 01 novembre 2024 à 09h00, la circulation sera interdite et bloquée :

- Sur la RD 114, au niveau du PN 234 en direction de Saint Savinien et de Saintes
- Sur la Rue Aliénor d'Aquitaine, du PN 235 jusqu'à la Rue Saint Savinien

ARTICLE 2 : Deux déviations seront mises en place par SNCF Réseau comme indiquées sur le plan annexé :

- Accès Rue Aliénor d'Aquitaine : déviation pour les véhicules légers par la Rue de l'Etang puis par la Rue de Saint Savinien, (sens interdit temporairement annulé),
- Accès vers et de Saint Savinien, déviation pour les véhicules légers et obligatoire pour les poids lourds par RD124 et RD 127 (carrefour vers Saint Hilaire ou Saint Jean d'Angely)

ARTICLE 3 : L'accès aux riverains et aux commerces sera partiellement préservé. Le passage à niveau PN 235 reste ouvert aux piétons durant toute la durée du chantier. Les accès de Taillebourg (Bord de Charente, Parking de la Charente, Parking de la Place des Pêcheurs et Parking de la Place Saint Louis) restent maintenus.





Les villages prévention - santé : Les dates clés !

Retrouvez les professionnels du Groupe Hospitalier et les étudiants de l'IFMS
lors de ces nombreux événements.



Samedi 5 octobre 2024

♀ **Saintes** • Salle du Camélia
 >> Marche solidaire dans les quartiers
 Boiffiers-Bellevue [09h30]

♀ **Saintes** • Esplanade de la piscine Aquarelle
 & Stade Yvon Chevalier
 >> Animations sport santé [14h00 - 18h00]

♀ **Saintes** • Cathédrale Saint-Pierre
 >> Concert "Les Soignantes" [20h30]
 Tarif : 5€ par personne / Gratuit pour les - de 10 ans
 (📍 Office du tourisme)



Samedi 12 octobre 2024

♀ **Saint-Jean-d'Angély** • Place de l'Hôtel de ville
 >> Course et marche Octobre rose [09h00]

♀ **Saint-Porchaire** • Salle des fêtes
 >> Marché des créatrices et productrices
 [10h00]

>> Marches Octobre rose suivies de mini-
 conférences "2024, le cancer du sein"
 [10h00 & 15h00]

>> Concerts Rock'n roses, Rock'n volt et
 Okali [20h30]



Dimanche 13 octobre 2024

♀ **Vénérand** • Salle des fêtes
 >> Mini-conférence "Le dépistage du
 cancer du sein" [12h00]



Mardi 15 octobre 2024

♀ **Saintes** • Cité Entrepreneuriale
 >> Animations Octobre rose

♀ **Saint-Jean-d'Angély** • Hôpital
 >> Portes ouvertes du Centre de santé
 des femmes [15h00 - 17h00]



Dimanche 20 octobre 2024

♀ **Les Gonds** • Résidence sénior
 >> Marche pour tous [09h30]

♀ **Saintes** • Stade Yvon Chevalier
 >> Matches de rugby [13h30 & 15h00]

Mais aussi...

>> Déambulation dans les services hospitaliers
 (information, prévention, quizz, jeu concours...)
 [Tout au long du mois].

>> Ouverture d'un mammographe sur le site de
 Saint-Jean-d'Angély [Courant octobre]

Ville de Saint-Jean d'Angély

12 OCT • 9H À 12H
VILLAGE SANTÉ
COURSE & PHOTO
PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE



5 OCT • 15H
RENCONTRE
TATOUEUSE
MEDIATHÈQUE



10 OCT • 20H45
SOIRÉE
APNÉE
ATLANTYS

11 OCT • 19H
DEFILÉ
DE MODE
EDEN



LA VILLE
DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
SE MOBILISE

TOUS UNIS CONTRE LE CANCER DU SEIN



13 OCT • 13H
LOTO
SALLE
A.-D'AQUITAINE



22 OCT
OUVERTURE
MAMMOGRAPHE
HÔPITAL

15 OCT • 15H
P. OUVERTES
CENTRE SANTÉ
DES FEMMES

18 OCT • 20H30
CONCERT
C. NOUGARO
EDEN

19 & 26 • 15H
ATELIER
ART THERAPIE
MUSEE



INFORMATION
WWW.ANGELY.NET
 [VILLEDESANTJEANDANGELY](https://www.facebook.com/villedesaintjeandangely)

COURSE ET MARCHÉ ROSES
INSCRIPTION
WWW.HELLOASSO.COM

Délibérations importantes du conseil municipal

AR Prefecture
017-211704366-20240718-2024_27-**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG**
Reçu le 27/07/2024

TAILLEBOURG
COMMUNE DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **TEXIER Pierre**.

Présents : Pierre **TEXIER**, Philippe **GUILLOT**, Sylvie **ALBERT**, Clotilde **FAVREAU**, Catherine **SARRAZIN**, Ludovic **ERABLE**, Daniel **ARROYO BISHOP**, Jean-Noël **FLEGEO**, Guillaume **COVELA RODRIGUEZ**

Absents : Thomas **TAVERNIER**

A été nommé comme **secrétaire de séance :** Pierre **TEXIER**

Invitée : Katia **ROUET** - Secrétaire Générale de Mairie

Date de convocation :
09-07-2024

DEL 2024-27

OBJET : Devis **SDEER** - Eclairage Public de la Tour - Horloges automatiques

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis **SDEER** pour la mise en valeur de la Tour du parc.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal ce la mise en place des horloges automatiques dans le bourg de Taillebourg. Ce système, piloté à distance via un logiciel utilisable sur un smartphone, permettra aux élus de gérer les temps d'allumage de l'éclairage public.

L'éclairage public des hauteurs ne sera pour l'instant pas relié aux horloges automatiques.

Monsieur **Texier** indique aux membres du conseil municipal qu'il a rencontré le délégué du **SDEER** référent pour les dossiers de la Commune.

Il explique le principe de fonctionnement des faisceaux, qui au nombre de 4, permettront de mettre en valeur la Tour du Parc du Château et le ruisseau. Ce système sera relié à l'éclairage public.

Une mise en situation a eu lieu le mercredi 26 juin à 22h00.

Monsieur le Maire présente le devis. Le montant total des travaux pour la Commune est de 7 682,20 euros. L'autre part est prise en charge par le **SDEER**. Le choix du paiement échelonné en 5 annuités est proposé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident la proposition du **SDEER** et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à cette affaire.

Vote du Conseil : Tous POUR

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Fait à Taillebourg,
Le Maire, Pierre **TEXIER**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

AR Prefecture
VB BIELECRIE

AR Prefecture
017-211704366-20240718-2024_28-**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG**
Reçu le 27/07/2024

TAILLEBOURG
COMMUNE DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **TEXIER Pierre**.

Présents : Pierre **TEXIER**, Philippe **GANTHY**, Fabrice **GUILLOT**, Sylvie **ALBERT**, Clotilde **FAVREAU**, Gillian **BROOME**, Catherine **SARRAZIN**, Ludovic **ERABLE**, Daniel **ARROYO BISHOP**, Jean-Noël **FLEGEO**, Guillaume **COVELA RODRIGUEZ**

Absents : Thomas **TAVERNIER**

A été nommé comme **secrétaire de séance :** Pierre **TEXIER**

Invitée : Katia **ROUET** - Secrétaire Générale de Mairie

Date de convocation :
09-07-2024

DEL 2024-28

OBJET : Facturation caveau provisoire

Selon l'article R.2213-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le caveau provisoire a pour fonction d'abriter temporairement un cercueil, une urne, avant qu'il rejoigne sa sépulture, son caveau funéraire définitif ou qu'il soit incinéré.

L'autorisation du dépôt est donnée par le Maire de la Commune, dans l'attente de l'inhumation définitive. Le dépôt prévu ne peut excéder six mois. A l'expiration de ce délai, le corps est inhumé ou fait l'objet d'une crémation.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'aucune tarification n'a été fixée pour les dépôts d'urne, de cercueil ou de cercueil en caveau provisoire (dépositaire).

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- Jusqu'à 72 heures : 15€ euros
- Au-delà des 72 heures : 50 euros mensuels.
- Tout mois commencé est dû.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident les tarifs proposés.

Vote du Conseil : 1 Abstention Mme Favréaux, 11 Pour

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre **TEXIER**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.



Séance du 18 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. TEXTIER Pierre.

Présents : Pierre TEXTIER, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Sylvie ALBERT, Claire FAVELEUX, Catherine SARRAZIN, Gillian BROOME, Ludovic ERABLE, Daniel ARROYO BISHOP, Jean-Noël FLEGEO, Guillaume COVELA RODRIGUEZ

Absents : Thomas TAVERNIER

A été nommé comme secrétaire de séance : Pierre TEXTIER

Invitée : Katia ROUJET - Secrétaire Générale de Marie

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 12
Présents : 11
Absents : 1
Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Absentéisme : 1

Date de transcription :
18-07-2024

DEL 2024-31

OBJET : Convention avec Maître MOTTEY - Procédure de recours « Maison du Parc »

Suite au refus de prise en charge des travaux de la cantine scolaire dans la Maison du Parc par notre ancienne assurance SMACL, et malgré le classement de Taillebourg en catastrophe naturelle, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal avoir sollicité un rendez-vous avec Maître MOTTEY, avocat de la Commune.

Après explication de la situation et analyse de documents, Maître MOTTEY a indiqué à Monsieur le Maire qu'une procédure de recours pouvait être engagée contre la SMACL, aux fins de faire constater l'origine des graves désordres sur le bâtiment Maison du Parc. Maître MOTTEY a accepté la révision de conseil et d'accompagnement de la Commune de Taillebourg, et, à ce titre, a fait parvenir une convention d'honoraires à la Commune.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention aux membres du conseil municipal et demande aux conseillers de l'autoriser à signer la-dite convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires avec Maître MOTTEY pour un montant de 6 600 euros TTC et à signer tous documents relatifs à la procédure de recours contre la SMACL.

Vote du Conseil : Tous POUR

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Taillebourg. Le Maire, Pierre TEXTIER

(Signature of Pierre Textier)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.



Séance du 26 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. TEXTIER Pierre.

Présents : Pierre TEXTIER, Fabrice GUILLOT, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Ludovic ERABLE, Daniel ARROYO BISHOP, Jean-Noël FLEGEO, Sylvie ALBERT, Catherine SARRAZIN

Absents : Philippe GANTHY a donné pouvoir à Jean-Noël FLEGEO, Gillian BROOME a donné pouvoir à Daniel ARROYO BISHOP, Thomas TAVERNIER a donné pouvoir à Pierre TEXTIER, Claire FAVREAU

A été nommé comme secrétaire de séance : Pierre TEXTIER

Invitée : Katia ROUJET - Secrétaire Générale de Mairie

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 12
Présents : 9
Absents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 10
Contre : 1
Absentéisme : 1

Date de transcription :
26-09-2024

DEL 2024-36

OBJET : Assujettissement des locaux vacants à la taxe d'habitation

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407bis du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal de Taillebourg d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Ont l'exposé de Monsieur le Maire et les motifs conduisant à la proposition,

Vu l'article 1407bis du Code Général des Impôts,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décident d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,
- Chargent Monsieur le Maire de notifier cette décision aux Services Préfectoraux, au Service de Gestion Comptable de Saint Jean d'Angély et au Service Départemental des Impôts Fonciers, Cathole de Salettes.

Vote du Conseil : 1 Contre M. Coveln Rodriguez, 10 Pour

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Taillebourg. Le Maire, Pierre TEXTIER

(Signature of Pierre Textier)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Renseignements utiles, Artisans, Commerçants, Services

Mairie :

2 Place du Marché 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 71 20 - contact@taillebourg17.fr
Site internet : <https://www.taillebourg17.fr>
Ouverture au public : lundi 13h30-17h00 - Du mardi au vendredi 08h30-12h00
Samedi 1er et 3ème du mois : 09h00-12h00

Parc du château : ouvert au public de 8h à 20h (sauf animations, spectacles ou phénomène météo)

Agence Postale Communale :

Place du Marché 17350 Taillebourg - tél : 05 46 98 40 02
Ouverture au public : lundi 13h30-17h00 - mardi, jeudi et vendredi 08h45-12h30
samedi 09h00-12h00 - Fermée le mercredi

Ecole Primaire :

Parc du Château 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 77 49
Ecole Maternelle : Parc du Château 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 80 94
Restaurant Scolaire : Parc du Château 17350 Taillebourg - tél : 05 46 97 39 33

Cyclad (collecte des ordures ménagères) :

tél : 05 46 07 16 66 - Site internet : <https://www.cyclad.org>
Le dépôt des ordures ménagères doit se faire dans les différents points de collectes de la commune.

Déchetterie pour les encombrants : lieu-dit La Jamette, 17350 Saint Savinien
Ouverture au public (**nouveaux horaires**):

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 9h-12h30 et 14h-17h30

Fermée le Jeudi

**POMPIERS : 18 SAMU : 15 CENTRE ANTI-POISON : 05 56 96 40 80 GENDARMERIE : 17
Gendarmerie St Jean d'Angély - tél : 05 46 32 04 27 cob.st-jean-d-angely@gendarmerie.interieur.gouv.fr**

Cabinet d'infirmières :

Mesdames Beaurin Laëtita et Loret Estelle 79 Rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg
tél : 06 37 41 42 05 / 06 09 77 76 09

Maison Médicale :

Maison de Santé des Douves, 1 Bis Route d'Annepont 17350 Taillebourg
Docteur Seguin Laurent et Docteur Villain Julien - tél : 05 46 91 72 65
Infirmière : Madame Marandet Annick - tél : 06 70 84 93 12
Ostéopathe : Madame Tissot-Bez Ninon - tél : 07 78 10 23 22
Diététicienne : Madame Benavent-Marco Béatrice - tél : 06 69 43 22 11

Pharmacie :

Madame Champion - 1 Route d'Annepont 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 71 35
Ouverture : du lundi au vendredi 09h00-12h30 / 14h15-19h30

Restaurants :

Auberge des Glycines, 4 Quai des Gabariers 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 81 40
Les Quais de Taillebourg, Rte de la Brossardière 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 73 28 (période estivale)
Restaurant BOM-DIA, 24 Rue de la Gare 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 44 22
L'Escale, Bords de Charente 17350 Taillebourg - tél : 06 07 51 30 92 / 06 83 89 24 68 (période estivale)

Chambres d'hôtes :

Maison d'Aliénor, 37 Rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg
tél: 06-89-15-51-61 maisonshotelsalienor@gmail.com
Site internet : [https ://www-maison-dalienor.com](https://www-maison-dalienor.com)

Gites :

"La maison d'à côté", tél: 06 70 46 79 15, 33 rue Aliénor d'Aquitaine

Riverside Gites 6 Place Saint Louis 17350 Taillebourg - tél : 07 88 54 15 75
riversidegites17@gmail.com

L'Asphodèle Moreau Jocelyne La Brossardière 17350 Taillebourg - tél : 06 11 49 33 15

Commerces :

Boulangerie « Le Fournil de Lenzo » 9 Rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg - tél : 05 46 94 40 44
Ouverture du mardi au samedi 07h30-13h00 / 16h00-19h30 et dimanche 07h00-13h00

Tabac - Presse - Souvenirs - Petite Epicerie « La Civette de Taillebourg »
12 rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg - tél : 05 46 91 70 89
Ouverture du lundi au samedi 07h00-12h30 / 16h00-19h30

Artisans :

Electricité - Bricolage Eric Marie - tél : 06 16 38 77 17 - e.marie17350@outlook.fr

Taillebourg Automobile 8 Route de Saint Savinien 17350 Taillebourg
tél : 05 46 91 71 71 / 06 89 27 77 11 - taillebourgauto@orange.fr

Happy Nature Apiculture 17350 Taillebourg tél : 05 46 91 81 15 - contact@happynature.fr

Artisan Peintre Nicolas Bonnin 2 rue du Logis 17350 Taillebourg - tél : 06 03 94 76 65
Carrelage L.C.M 5 Rue des Chaumes 17350 Taillebourg - tél : 06 02 27 69 22

Désinsectisation Frelons Asiatiques ou Européens - Guêpes - Chenilles Processionnaires -
Protection et enlèvement d'essaims d'abeilles - tél : 06 07 51 30 92

Travaux Elagage société Elagage17.com - tél : 05 46 91 81 15

Dominique Barjonnet Bouquiniste et petite brocante_Achat-Vente,
Tous les samedis, place Saint Pierre, Saintes de 8h à 18h tél : 06 83 16 14 50 domibarjonnet@gmail.com

Artistes-Galleries d'Art :

Galerie d'art "90bis"
(période estivale, met à l'honneur une sélection d'artistes) - 90 bis rue Aliénor d'Aquitaine - tél : 06 14 17 22 02

Atelier boutique bijoux, luminaires, objets déco - 33 rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg
Instagram: SylvieAlbert17 tél 06 62 37 76 73

Services :

Communication Print et Digitale Photographie Edition Jean-François Weill dit Morey
tél : 09 72 31 46 61 - contact@pixel17.fr Site internet : [https :// www.pixel17.fr](https://www.pixel17.fr)

AJP, Adèle Albert - Conseillère Immobilier - tél : 06 79 40 20 71 albert.saintes@ajp-immobilier.com

Capifrance, Françoise Roché Conseillère Immobilier - tél : 06 08 32 38 69 francoise.roche@capifrance.fr

Proprietes-privées.com, Brigitte Marie Conseillère Immobilier indépendante - tél : 06 29 49 79 38
b.marie@proprietes-privées.com

